

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE CUBA AU COURS DU DÉBAT DES POINTS 12 ET 13 DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE RÉUNION PRÉPARATOIRE DE LA PHASE DE TUNIS DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION. 25 JUIN 2004.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les points 12 et 13 de l'ordre du jour, la position préliminaire de la délégation cubaine est la suivante :

Quant au thème central et aux résultats de la phase de Tunis, nous sommes d'avis que cette phase doit être la réaffirmation des décisions adoptées à Genève, la conclusion des thèmes en suspens et l'application pratique des mesures du Plan d'action.

À propos des thèmes en suspens : Nous estimons que les Groupes de travail concernant aussi bien la Gouvernance de l'Internet que les questions relevant du financement doivent travailler de manière ouverte et transparente avec la pleine participation des acteurs impliqués dans ce processus du Sommet.

Pour ce qui a trait en particulier à la Gouvernance de l'Internet, et à la lumière des débats tenus hier, notre délégation considère que le mandat figurant dans la Déclaration des principes, adoptée à Genève, est très clair. Il fait aussi état de l'opinion exprimée par nombre de délégations qui souhaitent compter sur un Groupe à participation ouverte et transparente dans son travail.

Il y a un autre aspect important qu'il faut prendre en considération, à savoir le moment où seront présentés les résultats du Groupe. Nous partageons l'avis exprimé par ces délégations qui ont suggéré de disposer d'un projet intermédiaire de rapport pour la PreCom 2, et du rapport final au plus tard en juillet 2005. Cela permettrait aux gouvernements et à d'autres acteurs de ce Sommet d'examiner avec suffisamment de temps les recommandations qui découleraient de ce mécanisme et de négocier, sur la base du consensus, ces résultats face à la réunion du Sommet.

Les résultats du Sommet de Tunis doivent être concis et brefs. Leur apport essentiel doit être de nous guider vers l'avenir dans la mise en pratique du Plan d'action, tout en créant les mécanismes et les formules pour atteindre ces objectifs. Une place essentielle devra être réservée aux résultats des discussions concernant la Gouvernance de l'Internet et les questions relevant du financement.

Cette seconde phase ne doit pas rouvrir les accords déjà adoptés à Genève, car cet exercice ne nous conduira qu'à répéter les longs débats tenus au cours de la première phase et enleverait du temps et de la concentration aux efforts visant à appliquer le Plan d'action.

En ce qui concerne la structure du processus de la phase de Tunis, notre délégation considère qu'il est nécessaire de combiner la tenue de réunions

préparatoires avec les consultations informelles. Les deuxièmes ont prouvé être un bon outil pour la préparation des PreComs.

Les réunions régionales représentent une sorte de complément du Sommet et deviennent donc, à cette phase, toujours plus importantes, compte tenu du désir majoritaire exprimé jusqu'à présent, à savoir que le Sommet de Tunis s'oriente vers l'action. Les résultats des réunions régionales doivent s'incorporer au processus du Sommet, à l'instar de ce qu'on a fait au cours de la phase de Genève, faisant place aux valeurs et aux intérêts communs, sans forcer l'acceptation majoritaire des particularités régionales.

Les régions ont la faculté souveraine de décider les modalités, la fréquence et les particularités de leurs rencontres. La souplesse est nécessaire au moment de décider le moment le plus approprié pour incorporer les résultats des réunions régionales au processus du Sommet, car cela dépendra des dates de leur tenue. De toute évidence, les limites temporelles de cette inclusion devront être en harmonie avec l'état de négociation des documents finaux.

La rédaction du document ou des documents finaux du Sommet doit être conforme à un exercice transparent et participatif, notamment d'interaction permanente. À cet égard, la participation de tous les acteurs du Sommet est importante. Il faut cependant consulter systématiquement les gouvernements par le biais de leurs groupes régionaux respectifs. Éviter les surprises, qui n'aident pas à édifier le consensus, s'avère vital.

Monsieur le Président,

Telles sont les considérations préliminaires de ma délégation en ce qui concerne ces deux points de l'ordre du jour.

Je vous remercie.